



COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2015

BILAN (actif)		Exercice du : 01/01/2015 au 30/06/2015			
ACTIF		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	(A)	-	-	-	-
• Frais préliminaires		-	-	-	-
• Charges à répartir sur plusieurs exercices		-	-	-	-
• Primes de remboursement des obligations		-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(B)	45 774 797,84	43 659 293,41	2 115 504,43	2 401 440,83
• Immobilisation en recherche et développement		-	-	-	-
• Brevets, marques, droits et valeurs similaires		36 964 037,60	36 167 666,92	796 370,68	1 082 307,08
• Fonds commercial		7 491 626,49	7 491 626,49	-	-
• Autres immobilisations incorporelles		1 319 133,75	-	1 319 133,75	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(C)	3 786 362 403,76	3 034 170 094,90	752 192 308,86	839 792 547,74
• Terrains		109 139 512,66	5 458 866,94	103 680 645,72	103 875 775,26
• Constructions		508 773 839,37	293 552 725,97	215 221 113,40	225 133 927,90
• Installations techniques, matériel et outillage		3 065 947 581,33	2 659 478 746,00	406 468 835,33	461 421 783,40
• Matériel de transport		42 714 415,97	42 714 415,97	-	-
• Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers		29 993 643,17	28 448 601,48	1 545 041,69	2 087 171,46
• Autres immobilisations corporelles		4 516 738,54	4 516 738,54	-	-
• Immobilisations corporelles en cours		25 276 672,72	-	25 276 672,72	47 273 889,72
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(D)	98 609 149,43	27 240 296,76	71 368 852,67	76 890 609,67
• Prêts immobilisés		261 057,87	-	261 057,87	49 717,83
• Autres créances financières		39 853 991,56	-	39 853 991,56	39 853 991,56
• Titres de participation		58 494 100,00	27 240 296,76	31 253 803,24	36 986 900,28
• Autres titres immobilisés		-	-	-	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	(E)	-	-	-	-
• Diminution des créances immobilisées		-	-	-	-
• Augmentation des dettes de financement		-	-	-	-
TOTAL I (A + B + C + D + E)		3 930 746 351,03	3 105 069 685,07	825 676 665,96	919 084 598,24
STOCKS	(F)	672 328 065,70	77 447 070,26	594 880 995,44	935 684 469,06
• Marchandises		880 808,42	-	880 808,42	2 710 061,30
• Matières et fournitures consommables		378 623 353,60	75 671 703,52	302 951 650,08	367 471 742,20
• Produits en cours		87 014 725,26	-	87 014 725,26	150 390 054,10
• Produits intermédiaires et produits résiduels		23 845 207,15	-	23 845 207,15	104 157 819,39
• Produits finis		181 963 971,27	1 775 366,74	180 188 604,53	310 954 792,07
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	(G)	1 163 659 978,01	85 814 958,61	1 077 845 019,40	694 689 337,27
• Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes		24 140 115,32	-	24 140 115,32	53 854 344,20
• Clients et comptes rattachés		835 976 821,95	85 814 958,61	750 161 863,34	483 281 197,92
• Personnel - Débiteur		471 100,79	-	471 100,79	793 734,33
• Etat - Débiteur		250 164 525,62	-	250 164 525,62	110 060 876,15
• Comptes d'associés		30 646 524,70	-	30 646 524,70	30 646 524,70
• Autres débiteurs		11 950 605,94	-	11 950 605,94	11 619 964,66
• Comptes de régularisation-Actif		10 310 283,69	-	10 310 283,69	4 432 695,31
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	(H)	239 522 409,44	-	239 522 409,44	293 848 601,33
ECART DE CONVERSION - ACTIF (éléments circulants)	(I)	665 290,29	-	665 290,29	7 463 501,54
TOTAL II (F + G + H + I)		2 076 175 743,44	163 262 028,87	1 912 913 714,57	1 931 685 909,20
TRESORERIE - ACTIF		276 150 166,06	-	276 150 166,06	117 678 141,79
• Cheques et valeurs à encaisser		22 973 011,56	-	22 973 011,56	-
• Banques, T.G et C.C.P. débiteurs		253 142 855,99	-	253 142 855,99	117 632 563,85
• Caisses, Régies d'avances et accreditifs		34 298,51	-	34 298,51	45 577,94
TOTAL III		276 150 166,06	-	276 150 166,06	117 678 141,79
TOTAL GENERAL I + II + III		6 283 072 260,53	3 268 331 713,94	3 014 740 546,59	2 968 448 649,23
Arrêté l'Actif du bilan 2015 à la somme de :		3 014 740 546,59			

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)		Exercice du : 01/01/2015 au 30/06/2015			
NATURE		OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE	SITUATION COMPARATIVE AU 30/06/2014
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	3=1+2	
I PRODUITS D'EXPLOITATION					
• Ventes de marchandises (en l'état)		13 265 243,30	-	13 265 243,30	4 786 188,84
• Ventes de biens et services produits		2 107 973 541,00	-	2 107 973 541,00	2 445 345 295,16
• Variation de stocks de produits(a) (1)		-280 047 310,00	-	-280 047 310,00	-65 418 135,16
• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même.		-	-	-	-
• Subventions d'exploitation		-	-	-	-
• Autres produits d'exploitation		-	-	-	-
• Reprises d'exploitation; transferts de charges.		95 221 026,00	-	95 221 026,00	77 520 053,38
TOTAL I		1 936 412 500,00	26 212,00	1 962 624 500,00	2 462 233 402,00
II CHARGES D'EXPLOITATION					
• Achats revendus (2) de marchandises		12 705 069,00	-	12 705 069,00	4 530 146,00
• Achats consommés (2) de matières et fournitures		1 442 480 856,00	26 212,00	1 468 692 856,00	1 861 810 469,03
• Autres charges externes		152 408 071,00	-	152 408 071,00	144 760 097,00
• Impôts et taxes		37 104 107,00	-	37 104 107,00	39 818 439,00
• Charges de personnel		77 868 406,00	-	77 868 406,00	86 019 044,00
• Autres charges d'exploitation		560 000,00	-	560 000,00	560 000,00
• Dotation d'exploitation		168 296 742,00	-	168 296 742,00	176 815 652,00
TOTAL II		1 891 403 049,00	26 212,00	1 891 429 261,00	2 314 313 846,00
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				44 983 239,00	147 919 556,00
IV PRODUITS FINANCIERS					
• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés		-	-	-	-
• Gains de change		14 065 919,00	-	14 065 919,00	1 152 481,00
• Intérêts et autres produits financiers		453 855,00	-	453 855,00	1 165 302,00
• Reprises financières; transfert de charges		7 707 352,00	-	7 707 352,00	603 447,00
TOTAL IV		22 227 127,00	-	22 227 127,00	2 921 230,00
V CHARGES FINANCIERES					
• Charges d'intérêts		2 416 953,00	-	2 416 953,00	2 654 102,00
• Pertes de change		14 433 647,00	-	14 433 647,00	1 127 760,00
• Autres charges financières		416 667,00	-	416 667,00	694 318,00
• Dotations financières		6 398 387,00	-	6 398 387,00	113 679,00
TOTAL V		23 665 654,00	-	23 665 654,00	4 589 859,00
VI RESULTAT FINANCIER (IV-V)				-1 438 527,00	-1 668 627,00
VII RESULTAT COURANT (III-VI)				43 544 712,00	146 250 928,00
VIII PRODUITS NON COURANTS					
• Produits des cessions d'immobilisations		-	-	-	-
• Subventions d'équilibre		-	-	-	-
• Reprises sur subventions d'investissement		2 400 000,00	-	2 400 000,00	2 461 414,00
• Autres produits non courants		20,00	-	20,00	-
• Reprises non courantes; transferts de charges		33 296 199,00	-	33 296 199,00	38 633 447,00
TOTAL VIII		35 696 219,00	-	35 696 219,00	41 094 862,00
IX CHARGES NON COURANTES					
• Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées.		-	-	-	-
• Subventions accordées		-	-	-	-
• Autres charges non courantes		19 415 951,00	-	19 415 951,00	7 044 080,00
• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions		737 969,00	-	737 969,00	529 371,00
TOTAL IX		20 153 919,00	-	20 153 919,00	7 573 452,00
X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)				15 542 299,00	33 521 410,00
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII-X)				59 087 011,00	179 772 338,00
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS				17 255 552,00	56 353 775,00
XIII RESULTAT NET (XI-XII)				41 831 460,00	123 418 563,00
XIV TOTAL DES PRODUITS (I-IV+VIII)				1 994 335 846,00	2 506 249 493,00
XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)				1 952 504 386,00	2 382 830 930,00
XVI RESULTAT NET (PRODUITS-CHARGES)				41 831 460,00	123 418 563,00

(1) Variation de stocks : stock final-stock initial; augmentation (+); diminution (-)
(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

BILAN (passif)		Exercice du : 01/01/2015 au 30/06/2015	
PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
		CAPITAUX PROPRES	
• Capital social ou personnel (1)		390 000 000,00	390 000 000,00
• moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		-	-
= Capital appelé		390 000 000,00	390 000 000,00
• dont versé.....		-	-
• Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 604 062,88	1 604 062,88
• Ecart de réévaluation		-	-
• Réserve légale		39 000 000,00	39 000 000,00
• Autres réserves		845 654 313,94	845 654 313,94
• Report à nouveau (2)		2 991 375,86	2 988 963,39
• Résultats nets en Instance d'affectation (2)		-	-
• Résultat net de l'exercice (2)		41 831 459,53	159 902 412,47
Total des Capitaux propres	(A)	1 321 081 212,21	1 439 149 752,68
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	(B)	98 842 245,93	133 800 476,06
• Subventions d'investissement		7 199 999,99	9 599 999,99
• Provisions réglementées pour amortissements dérogatoires		91 642 245,94	124 200 476,07
• Provisions réglementées pour plus-values en instance d'imposition		-	-
• Provisions réglementées pour investissements		-	-
• Provisions réglementées pour reconstitution des gisements		-	-
• Provisions réglementées pour acquisition et construction de logements		-	-
• Autres provisions réglementées		-	-
DETTES DE FINANCEMENT	(C)	-	-
• Emprunts Obligataires		-	-
• Emprunts auprès des établissements de crédit		-	-
• Avances de l'Etat		-	-
• Dettes rattachées à des participations et billets de fonds		-	-
• Avances reçues et comptes courants bloqués		-	-
• Fournisseurs d'immobilisations, cautionnements reçus et autres dettes de financement		-	-
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES & CHARGES	(D)	80 651 112,08	80 651 112,08
• Provisions pour risques		80 651 112,08	80 651 112,08
• Provisions pour charges		-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	(E)	-	-
• Augmentation des créances Immobilisées		-	-
• Diminution des dettes de financement		-	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)		1 500 574 570,22	1 653 601 340,82
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	(F)	1 331 994 897,39	1 235 451 634,96
• Fournisseurs et comptes rattachés		738 132 898,90	933 943 004,07
• Clients créditeurs, avances et acomptes		38 618 182,29	30 896 032,07
• Personnel - Créancier		12 032 547,82	16 093 994,63
• Organismes Sociaux		6 772 636,76	3 191 836,98
• Etat - Créancier		374 179 298,77	247 027 434,36
• Comptes d'associés - Créanciers		161 580 464,00	1 120 464,00
• Autres Créanciers		678 868,85	678 868,85
• Comptes de régularisation-Passif		-	2 500 000,00
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(G)	665 290,29	7 463 501,54
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants)	(H)	1 505 788,69	1 932 171,91
TOTAL II (F + G + H)		1 334 165 976,37	1 244 847 308,41
TRESORERIE - PASSIF		180 000 000,00	70 000 000,00
• Crédits d'escompte		-	-
• Crédits de Trésorerie		180 000 000,00	70 000 000,00
• Banques (soldes créd			



COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2015

TABLEAU DES PROVISIONS										Exercice du : 01/01/2015 au 30/06/2015	
NATURE	Montant débet exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice			
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes				
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	29 242 677,16	0,00	5 733 097,04	0,00	0,00	243 850,95	0,00	34 731 923,25			
2. Provisions réglementées	124 200 476,07	0,00	0,00	737 968,51	0,00	0,00	33 296 198,64	91 642 245,94			
3. Provisions durables pour risques et charges	80 651 112,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 651 112,08			
SOUS TOTAL (A)	234 094 265,31	0,00	5 733 097,04	737 968,51	0,00	0,00	33 296 198,64	207 025 281,27			
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	162 452 902,77	77 714 746,16			76 905 620,06			163 262 028,87			
5. Autres provisions pour risques et charges	7 463 501,54		665 290,29			7 463 501,54		665 290,29			
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0,00							0,00			
SOUS TOTAL (B)	169 916 404,31	77 714 746,16	665 290,29	0,00	76 905 620,06	7 463 501,54	0,00	163 927 319,16			
TOTAL (A+B)	404 010 669,62	77 714 746,16	6 398 387,33	737 968,51	76 905 620,06	7 463 501,54	33 296 198,64	370 952 600,43			

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE					Exercice du : 01/01/2014 au 30/06/2015	
I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN					Variations a - b	
MASSES		30/06/2015	31/12/2014	Emplois c	RESSOURCES d	
1. Financement Permanent		1 500 574 570,22	1 653 601 340,82	153 026 770,60		
2. Moins actif immobilisé		825 676 665,96	919 084 598,24		93 407 932,28	
3 = FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)	(A)	674 897 904,26	734 516 742,58		59 618 838,32	
4. Actif circulant		1 912 913 714,57	1 931 685 909,20		18 772 194,63	
5. Moins Passif circulant		1 334 165 976,37	1 244 847 308,41		89 318 667,96	
6 = BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)	(B)	578 747 738,20	686 838 600,79	108 090 862,59		
7 TRÉSorerie NETTE (ACTIF - PASSIF) = A - B		96 150 166,06	47 678 141,79		48 472 024,27	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES					
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)		EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
AUTOFINANCEMENT	(A)		-56 955 528,86		13 099 628,44
• Capacité d'autofinancement			102 944 471,14		239 299 628,44
• - Distributions de bénéfices			159 900 000,00		226 200 000,00
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS	(B)		32 510,91		19 021 782,93
• Cession d'immobilisations incorporelles			0,00		0,00
• Cession d'immobilisations corporelles			0,00		18 924 928,07
• Cession d'immobilisations financières			0,00		0,00
• Récupération sur créances immobilisées			32 510,91		96 854,86
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	(C)		0,00		0,00
• Augmentations de capital, apports					
• Subventions d'investissement					
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (nettes de primes de remboursement)	(D)				
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		0,00	-56 923 017,95	0,00	32 121 411,37
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)					
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	(E)	2 695 820,37		58 626 798,63	
• Acquisitions d'immobilisations incorporelles				234 186,33	
• Acquisitions d'immobilisations corporelles		2 695 820,37		58 392 612,30	
• Acquisitions d'immobilisations financières					
• Augmentations des créances immobilisées		0,00		0,00	
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES	(F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT	(G)		0,00		0,00
EMPLOIS EN NON-VALEURS	(H)		0,00		0,00
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)		2 695 820,37		58 626 798,63	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)		0,00	108 090 862,59	0,00	72 333 520,01
IV. VARIATION DE LA TRÉSorerie		48 472 024,27	0,00	45 828 132,75	0,00
TOTAL GENERAL		51 167 844,64	51 167 844,64	104 454 931,38	104 454 931,38

ETAT DES DEROGATIONS			Au : 30/06/2015	
INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS.		
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT		

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION									Au : 30/06/2015
Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital e n % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.p.c. de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
LONGOMETAL ARMATURE	INDUSTRIE	60 346 000,00	96,93%	58 494 100,00	31 253 803,24	30/06/2015	32 242 939,28	-5 946 922,71	0
TOTAL		60 346 000,00	96,93%	58 494 100,00	31 253 803,24	30/06/2015	32 242 939,28	-5 946 922,71	0,00



AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ SONASID S.A.
CASABLANCA



ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2015

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société SONASID S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges et une sélection des notes annexes les plus significatives relatifs à la période allant du 1er janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 1.419.923.458,14, dont un bénéfice net de MAD 41.831.459,53, relève de la responsabilité des organes de gestion de la société SONASID S.A.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30 juin 2015, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

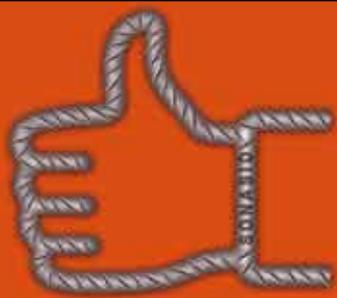
Casablanca, le 23 Septembre 2015



Les Commissaires aux Comptes



DIRECTION GÉNÉRALE :
Twin Center Tour A 18^{ème} étage Casablanca • Tél. : +212 (5) 22 95 41 00 • Fax : +212 (5) 22 95 81 77
Relation actionnaires : Abdelilah Fadili • E-mail : a.fadili@sonasid.ma



COMPTES CONSOLIDÉS AU 30 JUIN 2015

RESUME DES NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES

1. Référentiel comptable retenu :

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.2 de la circulaire n°06/05 de l'AMMC du 13 octobre 2005, les états financiers consolidés du Groupe Sonasid sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 30 Juin 2015 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principales règles et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

2. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après.

3. Utilisation d'estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés, en conformité avec les normes comptables internationales en vigueur, a conduit le Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les états financiers et les notes les accompagnants. Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les immobilisations corporelles, les stocks, les impôts différés et les provisions.

4. Principes et périmètre de consolidation

4.1 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

L'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- (a) il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet de l'investissement ;
- (b) il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- (c) il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient

Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse. Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe.

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes semestriels arrêtés au 30 Juin 2015.

4.2 Périmètre de consolidation

	30 Juin 2015			31 Décembre 2014		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

5. Principales règles et méthodes comptables :

5.1 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité).

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. L'ensemble des dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

A chaque date de clôture, le Groupe revoit les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles et adapte les plans d'amortissement de façon prospective en cas de variation par rapport à l'exercice précédent.

5.2 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou aux coûts de production encourus pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent. Ces derniers comprennent, sur la base d'un niveau normal d'activité, les charges directes et indirectes de production. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

5.3 Avantages du personnel

Les engagements du Groupe au titre des régimes de couverture maladie à prestations définies et des indemnités de fin de carrière sont déterminés, conformément à la norme IAS 19, sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte des conditions économiques propres à chaque pays (essentiellement le Maroc pour le Groupe). Les engagements sont couverts par des provisions inscrites au bilan au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs...
- Le groupe comptabilise immédiatement la totalité des écarts actuariels en OCI car cela est requis par la norme IAS 19R

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

Les indemnités de départ en retraite font également l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte de la probabilité de la présence des salariés dans le Groupe, à leur date de départ en retraite. Cette provision est actualisée.

5.4 Impôts différés

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception de :

- a) la comptabilisation initiale du goodwill, ou ;
- b) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- n'est pas un regroupement d'entreprises; et
- au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

5.5 Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées dès lors que le Groupe a établi un plan formalisé et détaillé dont l'annonce a été faite aux parties concernées.

Lorsqu'une obligation légale, contractuelle ou implicite rend nécessaire le réaménagement de sites, une provision pour frais de remise en état est comptabilisée en autres charges d'exploitation. Elle est comptabilisée sur la durée d'exploitation du site en fonction du niveau de production et d'avancement de l'exploitation dudit site.

Les coûts engagés pour limiter ou prévenir des risques environnementaux et engendrant des avantages économiques futurs, tels que l'allongement des durées de vie des immobilisations, l'accroissement de la capacité de production et l'amélioration du niveau de sécurité, sont immobilisés. Lorsque le Groupe estime qu'il a une obligation légale ou implicite lié à un risque environnemental dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressource, une provision correspondant aux coûts futurs estimés est comptabilisée sans tenir compte des indemnités d'assurance éventuelles (seules les indemnités d'assurance quasi certaines sont comptabilisées à l'actif du bilan). Lorsque le Groupe ne dispose pas d'un échéancier de reversement fiable ou lorsque l'effet du passage du temps est non significatif, l'évolution de ces provisions se fait sur la base des coûts non actualisés. Les autres coûts environnementaux sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2015

	30 Juin 2015			31 Décembre 2014		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode
SONASID	100%	100%	IG	100%	100%	IG
LONGOMETAL ARMATURE	96,93%	96,93%	IG	96,93%	96,93%	IG

Par ailleurs, le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe SONASID au 30 Juin 2015 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site Internet de Sonasid, à l'adresse suivante : www.sonasid.ma.

Ce jeu complet comprend outre le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, le tableau de flux de trésorerie consolidé, le tableau de variations des capitaux propres consolidés, les notes annexes choisies conformément aux dispositions de la norme IAS 34 (norme du référentiel IFRS relative à l'information financière intermédiaire).



Aux Actionnaires de la société SONASID
Casablanca



101, Bd Massira Al Khadra
20100 Casablanca - Maroc

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE DU GROUPE SONASID AU 30 JUIN 2015

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe SONASID) comprenant l'état de la situation financière, le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie ainsi qu'un résumé de notes annexes les plus significatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2015. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MMAD 2 032,8 dont un bénéfice net consolidé de MMAD 24,5.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire de l'état de la situation financière consolidé, du compte de résultat consolidé ainsi que de la sélection de notes annexes les plus significatives, ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SONASID S.A. et de sa filiale (Groupe Sonasid) arrêtés au 30 juin 2015, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 23 Septembre 2015

Les Commissaires aux Comptes

